

Le Monastère



VŒUX 2019 de Michel GANTOU, Maire du MONASTÈRE



Une assemblée nombreuse a assisté à la traditionnelle présentation des vœux de nouvel an, témoignant ainsi de l'intérêt que les Monastériens portent à la vie de notre commune.



La cérémonie des vœux s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités.

À l'aube de ce nouvel an 2019, je souhaite ici m'exprimer au nom de l'ensemble de l'équipe municipale et présenter à l'ensemble des Monastériennes et Monastériens nos souhaits les plus sincères, de bonne santé, de bonheur et de réussite dans vos projets personnels ou professionnels. Bien entendu ces vœux sont aussi l'occasion de témoigner de notre solidarité et d'avoir une pensée particulière à l'égard des personnes touchées par la maladie, la peine, la solitude, la recherche d'emploi et la précarité.

Dans un contexte national plutôt morose et agité, nous pouvons nous féliciter d'appartenir au département de l'Aveyron et à Rodez Agglomération, qui ont des taux de chômage parmi les plus bas de France. La Région Occitanie connaît un essor démographique et économique important, et nous pouvons, sans doute, espérer bénéficier de cette dynamique. Beaucoup de conditions sont donc réunies pour que notre commune poursuive son développement et maintienne son attractivité dans les années à venir.

Même si le Conseil Municipal met toute son énergie dans ce but, rien ne serait possible sans les entrepreneurs, artisans, commerçants locaux et professions libérales, installés sur la commune, ni sans les nombreuses associations culturelles, sportives, sociales, humanitaires qui s'engagent quotidiennement sur notre territoire, entretenant ce lien social qui fait du Monastère une commune où il fait bon vivre.

Le 11 mars 2019, le Conseil Municipal votera le prochain budget. Il s'emploiera à porter des projets à la fois ambitieux et raisonnables. Il s'agit pour nous d'apporter les réponses, les plus réalistes et appropriées, aux souhaits de nos administrés. La situation financière de la commune est saine et nous pouvons vous assurer que les financements de ces projets seront assurés sans augmenter la part communale de la fiscalité et sans dégrader les services municipaux actuellement offerts. Le descriptif précis de l'ensemble des investissements réalisés en 2018, et de ceux qui seront programmés pour 2019, vous seront présentés dans le prochain bulletin Municipal. Je voudrais toutefois, d'ores et déjà, évoquer deux projets qui représenteront une part très importante de nos engagements sur l'année à venir.

Après l'achèvement des travaux de mise en accessibilité et rénovation de la mairie et du centre social, nous souhaitons débiter, dès le printemps, la construction d'une salle polyvalente d'animation permettant de regrouper le centre de loisirs « la grange aux enfants », aujourd'hui non accessible, le Relais Assistantes Maternelles, l'espace jeunes et accueillir de nombreuses autres activités. Ainsi, demain, le « complexe du Puech » regroupera la majorité des activités de la commune dans deux ensembles polyvalents, la salle actuelle à vocation sportive et la salle future à destination de diverses associations. La création de ce complexe nous amènera à réfléchir à l'aménagement de ses abords et à créer probablement des espaces verts, aires de jeux et chemins de circulation douce.

Par ailleurs, la mise en accessibilité de l'école des Quatre Rives est aussi un chantier à venir d'importance. Au-delà des travaux de mise aux normes obligatoires, nous devons aussi tenir compte de la progression régulière des effectifs et, en conséquence, l'augmentation significative des élèves qui prennent leurs repas à la cantine. Nous devons donc examiner avec attention la possibilité d'intégrer dans ces travaux l'agrandissement du réfectoire actuel.

Mais le budget communal ne peut supporter seul le financement de ces investissements car nous devons aussi être vigilants à l'entretien de notre patrimoine communal actuel. Nous avons déjà sollicité des aides auprès des différents partenaires potentiels, et une bonne partie est déjà acquise concernant la salle polyvalente. Pour un coût estimé à 800 000 € HT, nous avons la certitude des participations de l'Etat à hauteur de 250 000 €, de l'Agglomération pour 120 000 € et nous attendons maintenant de connaître celles de la Région et du Département...

Voilà donc une année 2019 enthousiasmante qui s'annonce. Des projets forts, au service de la collectivité, qui nous permettront d'améliorer encore notre cadre de vie en alliant modernité et patrimoine, ville et village, dynamisme et tranquillité.

Meilleurs vœux à tous pour 2019.

Michel GANTOU

Conseil Municipal des enfants



Les 5 filles et 7 garçons, élus le 20 novembre 2018 au nouveau Conseil Municipal des Enfants, étaient présents aux vœux du M. le Maire. Leur première réunion s'est tenue début décembre et beaucoup de projets ont été évoqués. Tous ne seront pas réalisables et un choix devra être fait par la nouvelle équipe. La campagne électorale, organisée par les enseignants, s'est déroulée au sein de l'école des 4 Rives.

Félicitations aux élus et tous nos vœux de réussite pour les projets qu'ils vont porter sur la mandature.

Sommaire

P2 • Autour de l'école

P3 • La vie sur la commune

P6 • Travaux

P7 • Rodez Agglomération

P8 • À vos agendas !

janvier 2019

Autour de l'école

11 novembre 2018,
centenaire de l'armistice de la Grande Guerre



2

Cette année, la célébration du 11 novembre autour du monument aux morts a revêtu un caractère tout à fait particulier. Pour l'anniversaire de la signature de l'armistice, les élèves de l'école des 4 rives avaient préparé, avec leurs enseignants, une participation active à cette cérémonie. Ils ont cité un à un les disparus de la commune, année après année, ils ont décliné l'identité des jeunes hommes tombés au combat ainsi que leurs âges. L'émotion était grande parmi les nombreux participants, venus honorer la mémoire de ces héros de la Grande Guerre, lorsque les enfants ont lu des

poèmes qu'ils avaient appris en classe, puis entonné en chœur La Marseillaise. Il est heureux de voir, à l'occasion du centenaire de l'armistice, les jeunes générations perpétuer ainsi le souvenir de nos aînés, morts pour la France, afin de ne pas les plonger dans l'oubli.

Les traditionnelles gerbes furent ensuite déposées par M. Le Maire et nos deux Conseillers Départementaux, Mme Evelyne Frayssinet et M. Bernard Saules, entourés de messieurs Androloj, Alibert, Girbelle, porte-drapeaux, et au son du clairon de M. Besombes.

Installation d'un Terminal de Paiement Electronique en Mairie



La municipalité vient d'équiper le secrétariat de Mairie d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour la régie de recettes de la cantine et de la garderie.

La carte bancaire étant aujourd'hui le moyen de paiement le plus répandu, la mise en place de ce dispositif vise à faciliter les modalités de règlement des familles. Par ailleurs, son usage entraînera pour nos services une diminution de la manipulation des liquidités.

Ni le tarif, ni les modalités de réservation des repas ne sont modifiés par cette installation.

PEDT et Plan mercredi



Depuis maintenant 4 années, à l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est mise en place dans les écoles primaires, la Municipalité a formalisé un projet éducatif territorial (PEDT). Celui-ci a permis d'offrir aux élèves de notre école un parcours cohérent, organisant la complémentarité des divers temps éducatifs vécus par l'enfant autour de la classe. Ce projet, à l'initiative de la collectivité, s'est construit en partenariat avec l'école et l'animation en a été confiée à l'AGAS. Ainsi, avec l'appui des ressources locales, des activités riches et variées ont été proposées après la classe dans le domaine du sport, des arts ou de la culture.

Afin de répondre encore davantage aux besoins et aux attentes des parents et de leurs enfants, il convenait maintenant de renforcer les conditions pour que le mercredi devienne, lui aussi, davantage encore un temps éducatif utile aux enfants, conçu dans le respect de leurs rythmes et en relation avec le socle commun de culture, de connaissances et de compétences, proposé par l'école. Nous avons donc souhaité entamer une démarche de labellisation « Plan mercredi ». Le Plan mercredi repose sur l'engagement de la commune à mettre en place, dans le cadre du centre de loisirs existant, des activités éducatives adossées au projet éducatif territorial et respectant une « charte qualité Plan mercredi ». En contrepartie, l'Etat et la branche famille de la sécurité sociale apportent un soutien financier.

Nos PEDT et Plan Mercredi ont été validés par les services de l'état. Une convention visant à formaliser les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet, a été signée entre la commune, la Préfecture et l'Inspection Académique. Nous nous appuierons là encore sur les compétences de l'AGAS pour sa mise en œuvre. Cette labellisation témoigne de notre volonté de travailler, dans l'intérêt de l'enfant, en complémentarité et dans le prolongement du service public de l'éducation.

La vie sur la commune

Le 25^e Cross scolaire départemental Aveyron s'est déroulé sur notre commune



Le mercredi 28 novembre, c'est près de 3 000 élèves, collégiens, lycéens et étudiants qui ont été accueillis sur notre commune, aux abords de la salle polyvalente, pour disputer les différentes courses préparées pour le cross départemental 2018. Initialement prévue la semaine précédente, cette épreuve avait dû être reportée à cause de risques de blocages routiers. Cette journée, qui s'est déroulée sous des conditions météo idéales, fût un réel succès. En fin de matinée, les premiers jeunes sportifs s'élançaient. Tout au long de la journée, les courses se succédèrent sur des circuits adaptés en fonction de la catégorie d'âge. Tous ont convenu de la beauté du site et nous devons remercier encore une fois les propriétaires et exploitants agricoles qui ont permis que cet événement se déroule en grande partie sur leurs terres.



et la chocolatine qui leur ont été offerts à l'issue de leur compétition sous les chapiteaux. Nous devons là aussi rendre un bel hommage à l'équipe de bénévoles, issus majoritairement du Rando Club du Monastère et du Club des aînés, qui, depuis

3

le matin 8 h jusqu'à 17 h pour certains, ont préparé 400 l de chocolat chaud et distribué près de 3 000 chocolaines, accompagnés de sourires et encouragements aux jeunes participants. Merci à eux pour leur dévouement et la belle ambiance qu'ils ont su apporter à cet événement. Bernard Saules, notre Conseiller Départemental et Président de la commission des sports du Département a procédé à la remise des récompenses des diverses catégories de compétitions.

Le choix du Conseil Départemental d'organiser cette importante rencontre de sport scolaire sur Le Monastère, 10 ans après une première édition sur notre commune, témoigne de la qualité de notre cadre de vie et de nos installations sportives ainsi que de la réactivité et disponibilité de notre milieu associatif.



L'équipe des bénévoles Monastériens.

L'organisation d'une telle manifestation est lourde et, même si ce sont les personnels du Conseil Départemental qui en ont la responsabilité, notre personnel municipal, administratif ou technique a aussi sa part dans la réussite de ce cross. Deux chapiteaux ont été ainsi dressés aux abords de la salle polyvalente du Puech. L'intérieur de celle-ci a été entièrement moquetée afin d'éviter tout risque de détérioration du revêtement au sol. Les salles de réunion transformées en « PC course » et la cuisine en pièce d'accueil des accompagnants et organisateurs. Si les enfants s'en sont donnés à cœur joie sur le terrain de course, où ils se sont vaillamment disputés les premières places, ils ont aussi beaucoup apprécié le chocolat



Remise des prix.

La vie sur la commune

4

Fête intergénérationnelle

La traditionnelle fête de Noël intergénérationnelle, organisée par le CCAS du Monastère, a accueilli cette année, 101 participants du côté des aînés et 54 du côté des enfants. Voilà 4 années que le nombre d'inscrits ne cesse de progresser. Si la qualité du goûter y est sans doute pour beaucoup, le spectacle et les chants présentés par les enfants font de ces moments de partage des temps toujours très attendus. Puis l'animation musicale a fait chauffer la piste de danse...

Un grand merci aux bénévoles, présents des préparatifs jusqu'au rangement, qui ont aidé Sophie Loupias, vice-présidente du CCAS, à faire de cette après-midi-là une belle réussite. Une mention particulière pour les élus du Conseil Municipal des enfants qui ont eux aussi été à l'œuvre durant le service. Vivement l'année prochaine !



Braderie de l'A.P.E.



La braderie de l'association des parents d'élèves a connu un beau succès. Cette manifestation permet à l'association de participer à l'accompagnement du financement d'actions pédagogiques pour les élèves de l'école des 4 Rives.

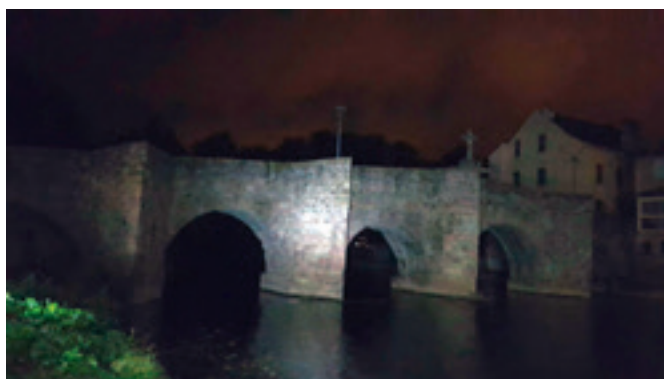
Membres du bureau de l'APE :

Président : Benoît Matha - *Vice-Président :* Yann Bizeldeau

Secrétaire : Benjamin Calvet - *Vice-secrétaire :* Julien Barthe

Trésorier : Grégory Loupiac - *Vice-Trésorier :* Anne-Claire Gilbert

Le jour de la nuit



Dans le cadre de l'opération « le jour de la nuit » une cinquantaine de participants se sont retrouvés mi-septembre pour randonner, dans la nuit, éclairage public éteint, à travers rues et quartiers du Monastère. Une belle expérience qui a permis de découvrir notre village d'une façon bien différente. Merci au Rando Club du Monastère qui avait organisé et sécurisé le parcours. A renouveler !

La traditionnelle grillée de châtaignes

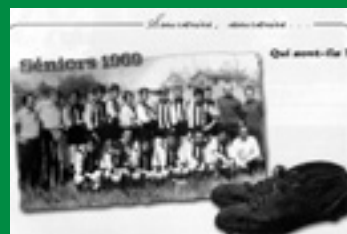
Le 28 septembre le Comité des Fêtes organisait la traditionnelle grillée de châtaignes sous un beau soleil automnal. Merci à toute l'équipe de bénévoles pour cette sympathique animation.



Le Football Club Monastérien prépare l'anniversaire des 50 ans du club

Retenez la date du samedi 22 juin 2019. A cette occasion, dirigeants et joueurs espèrent voir se retrouver tous ceux qui ont porté les couleurs « jaune et noir », ainsi que les supporters et sympathisants, anciens et actuels, pour une journée placée sous le signe de l'amitié et de la mémoire de leurs regrettés présidents fondateurs Jean et Francis Seguin. Faites-le savoir et visitez régulièrement les sites du club où d'ici quelques semaines, vous pourrez connaître le programme des réjouissances. <https://www.facebook.com/fc.monastere> - <https://fcmonastere.footeo.com/>

Et en attendant, n'hésitez pas à venir supporter toutes les équipes du FCM qui portent avec enthousiasme les couleurs du Monastère sur les terrains du département et de la région.



La vie sur la commune

Installation de panneaux d'informations

Depuis la loi du 12 juillet 2010 et le décret du 30 janvier 2012, promulgués afin de supprimer toute pollution visuelle due aux affichages sauvages, les associations peinent à diffuser des informations. Afin de les aider à répondre à cette nécessité, la Mairie leur propose de communiquer désormais par le biais de panneaux lumineux électroniques, installés Avenue de Millau et à l'entrée du Monastère au niveau de la salle polyvalente, ainsi qu'à l'aide de deux panneaux d'affichages libres situés à proximité. Ces implantations n'entraînent aucun frais pour la collectivité car la mise à disposition et la maintenance de ces équipements se fait en contrepartie d'un affichage publicitaire dans le cadre du marché mobilier urbain de Rodez Agglomération incluant la fourniture et la pose des abris bus.

Ces supports de diffusion permettront par ailleurs, à tout moment, de communiquer des informations municipales, notamment celles visant à assurer la sécurité des administrés.



Quelles informations seront publiées ?

Cet espace d'expression gratuit sera dédié par ordre prioritaire :

- Aux informations municipales (réunions publiques, manifestations, infos météo de sécurité, infos administratives : inscription liste électorale, etc.).
- Aux informations intercommunales.
- Aux informations concernant diverses structures intervenant sur la commune.
- Aux informations fournies par les associations communales qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales.

Les messages fournis seront acceptés après validation de la Mairie. Sont exclues les informations à caractère syndical, politique, religieux, contraires aux bonnes mœurs, privé émanant d'un particulier ou d'une entreprise, commercial n'ayant pas un caractère événementiel visant à l'animation de la cité.

Modalités de publication

Les informations événementielles et associatives seront publiées pendant une durée variable en fonction des demandes d'affichage. Cette durée sera fixée par la Mairie au mieux des possibilités.

Le nombre de visualisation par jour du message et la temporisation sont définis par la mairie.

Demande d'insertion

Les formulaires de demande d'insertion se font sur le site www.lemonastere.fr.

Les fréquences de la TN changent

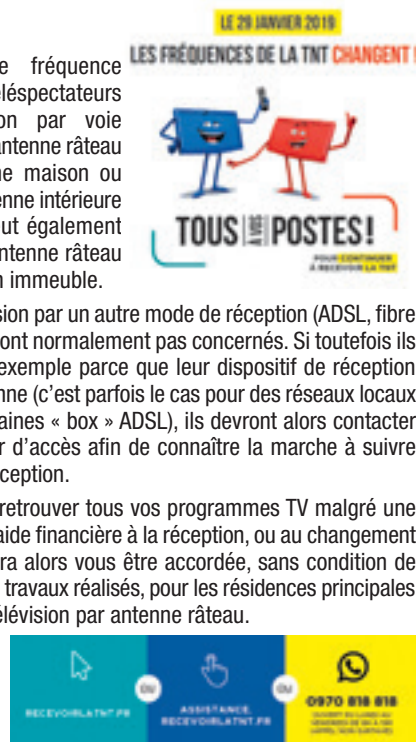
Qui est concerné ?

Les changements de fréquence concernent tous les téléspectateurs recevant la télévision par voie hertzienne, c'est-à-dire par antenne râteau et, cela, qu'ils habitent une maison ou disposent de leur propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, si vous habitez un immeuble.

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

Si vous ne parveniez pas à retrouver tous vos programmes TV malgré une recherche des chaînes, une aide financière à la réception, ou au changement de mode de réception, pourra alors vous être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.

Pour tous renseignements :



L'association AVF, Rodez Agglomération

L'association AVF, Accueil des Villes Françaises de Rodez Agglomération, a pour vocation d'accueillir les personnes, les couples et les familles qui déménagent et faciliter ainsi leur intégration. Mais elle peut aussi permettre à toute autre personne qui le souhaite, de créer de nouveaux liens au sein d'une association dynamique en partageant des activités culturelles, sportives, de loisirs, des savoir-faire, des expériences...

L'association AVF Rodez Agglomération fait partie d'un réseau structuré qui rend des services depuis plus de 50 ans. Il existe plus de 300 AVF en France. Ce sont des associations apolitiques, sans but lucratif et non confessionnelles. L'association AVF RODEZ AGGLOMERATION a été créée à Rodez en 1964 et a élargi ensuite son champ d'action aux 8 communes composant la Communauté d'agglomération.

A titre d'exemple, voici quelques animations proposées par l'AVF Rodez Agglomération : Divers ateliers (cuisine, scrabble, animations ludiques en anglais, stimulation de la mémoire, jeux de cartes, déco, lecture...), rendez-vous cinéma, activités nature : promenade « bol d'air », de nombreuses sorties familiales et culturelles le week-end (en février : sortie à Polissal, en mai : sortie à Bournazel, en avril : sortie à Agen d'Aveyron...), des causeries gourmandes tous les mois, des soirées à thème (soirées théâtre...).

Pour tous renseignements, des bénévoles de l'association tiennent des permanences d'accueil le lundi tous les 15 jours de 10h00 à 11h30 à la Maison des Associations, 15 avenue Tarayre à RODEZ, salle A03. Le programme complet des activités et toutes les informations sont disponibles sur le site : <http://avf.asso.fr/fr/rodez>

Comment rejoindre l'AVF RODEZ AGGLOMERATION

Maison des associations 15 avenue Tarayre à RODEZ ? :

- en se rendant à l'une des permanences le lundi matin (21/01/2019, 04/02/2019, 18/02/2019, 04/03/2019, 18/03/2019, 01/04/2019, 15/04/2019, 29/04/2019, 13/05/2019, 27/05/2019, 17/06/2019, 01/07/2019)
- en contactant l'association par téléphone : 07.88.11.34.34 ou par mail : avfrodez12@gmail.com

Stèle du Mas Marcou

La stèle du Mas Marcou, érigée au bord de l'ancienne voie Romaine pour signaler la présence passée d'une vaste villa Gallo-Romaine et permettre ainsi aux passants d'imaginer le bâtiment disparu, est à nouveau en place.

Elle avait été déposée il y a près de deux années et confiée à l'atelier Vermorel pour la réalisation de sa copie. En effet la stèle originelle qui avait subi les dommages du temps et des aléas climatiques était cassée dans sa partie haute et les inscriptions portées sur la pierre étaient devenues illisibles. Les travaux de remplacement de cet élément patrimonial de la commune, témoin de l'histoire très ancienne du Monastère, ont été financés, à parts égales, par la commune et Rodez Agglomération.



Stèle Originelle.



Stèle rénovée.

Repères de crues installés sur la commune

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont, qui assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour le compte de Rodez Agglomération vient d'installer sur notre commune, en bordure de l'Aveyron, deux repères de crues. Ces plaques émaillées gardent la mémoire des niveaux atteints pour mieux anticiper les risques liés aux débordements possibles, à venir, de la rivière. C'est la crue de 2003 qui a servi de référence. L'un de ces repères est installé place de la République, l'autre place de la Fontaine, sur le socle de la statue de la Vierge. Cette opération a été cofinancée par la région Occitanie à hauteur de 20 % et par Rodez Agglomération à hauteur de 80 %.



Plantations



Les plantations d'aménagement des abords de la Mairie ont débuté.

Cimetière



Le mur d'enceinte du cimetière bâti par nos services techniques.

Déploiement de la fibre optique



La fibre optique est un fil dont l'âme, très fine, en verre ou en plastique, a la propriété de conduire la lumière sur de très longues distances, mais aussi de transmettre une grande quantité de données numériques. Elle offre ainsi un débit d'informations nettement supérieur à celui qui transite par des câbles cuivre.

Le début du déploiement de cette technologie vient de débuter sur notre commune et, en 2019, les premiers logements devraient pouvoir être raccordés au réseau. A terme, sur Le Monastère c'est 1243 logements qui devraient pouvoir brancher leurs téléviseurs, ordinateurs ou autres objets connectés, sur la prise Fibre et bénéficier de connexions beaucoup plus stables et rapides.

L'entreprise Orange, propose de suivre ce déploiement et de vérifier si votre logement est éligible. Pour cela vous pouvez consulter le site <http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre> ou l'avance des travaux est cartographiée sur le plan de la ville avec la légende ci-dessus dans la photo.

Rodez Agglomération

L'entretien des cours d'eau en Aveyron

Notre commune est traversée par plusieurs cours d'eau, d'importance différentes, mais soumises au même règlement défini par l'article L.215-14 du Code l'Environnement. Ce dernier vise deux objectifs principaux :

- maintenir la qualité de l'écosystème que représente le cours d'eau,
- faciliter la libre circulation et la continuité de l'écoulement des eaux.

Si l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation, le lit, lui, appartient pour moitié aux propriétaires de chaque rive. Une partie de l'entretien leur incombe donc. En effet, même si une grande partie de cet entretien se fait naturellement, des interventions sur la végétation et sur le lit peuvent toutefois être nécessaires, notamment pour gérer les embâcles et la végétation présente le long du cours d'eau. Cet entretien régulier par le riverain n'est pas soumis à procédure et ne nécessite pas de demande préalable car il s'agit d'actions relativement légères, ponctuelles et localisées. En revanche, des interventions plus importantes sur le lit du cours d'eau, ou sur les berges, peuvent être nécessaires. Ce sont alors des travaux d'aménagement ou de restauration, soumis à procédure obligatoire : Intervention d'engins dans le lit du cours d'eau, creusement du lit de la rivière, enrochement des berges...

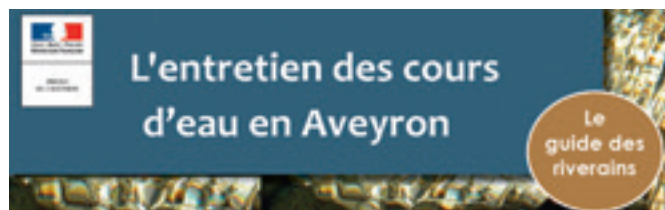
Pour tous travaux soumis à une procédure loi sur l'eau vous devez déposer un dossier à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (DDT12), 9 rue de Bruxelles. Rodez. Tél. 05 65 73 50 00.

Pour toutes questions relatives aux milieux aquatiques vous pouvez contacter le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aveyron Amont SMBV2A. 16, rue de la muraille 12390 RIGNAC ou téléchargeable.

Notre interlocuteur sur la commune du Monastère est Vincent MIQUEL 05 65 63 58.21

Un guide est disponible en Mairie ou téléchargeable <http://aveyronamont.fr/index.php/guide-du-riverain/>
AUCUN DÉPÔT, D'AUCUNE SORTE, NE DOIT ÊTRE LAISSÉ À L'EXTÉRIEUR DES CONTENEURS

Afin que chacun puisse disposer à proximité de son habitation de ce type de conteneurs, d'autres installations sur notre commune sont prévues en 2019. En attendant, merci à tous, pour le bien de chacun, de respecter ces règles de bonne conduite.



Le syndicat mixte du bassin-versant Aveyron Amont est récemment intervenu sur le cours de l'Aveyron, au niveau de l'abbaye du Monastère, afin d'enlever un embâcle perturbant. L'arbre tombé et les branchages qui s'étaient mêlés constituaient un danger potentiel en cas de crue.



Élections au Parlement Européen

Les élections européennes 2019 n'auront pas lieu à la même date dans tous les pays de l'Union Européenne. Elles doivent se dérouler entre le 23 et le 26 mai 2019. C'est la date du dimanche 26 mai 2019 qui a été retenue pour désigner les 79 députés qui représenteront la France. Ce nombre est en augmentation de 5 sièges car la sortie du Royaume-Uni de l'UE (Brexit) entraîne une recomposition du Parlement européen au profit de plusieurs États membres, dont la France. Les modalités de votes ont changé depuis les dernières élections puisque le gouvernement, par la loi du 25 juin 2018, a réformé le mode de scrutin et a mis fin à la répartition du scrutin en 8 circonscriptions pour retourner à une seule liste nationale. Pour mémoire, la région Sud-Ouest comptait 10 représentants.

Les prochaines élections européennes auront lieu au suffrage universel direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, aux municipales, ou aux régionales.

Conditions de vote

Pour pouvoir voter aux européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. La date limite d'inscription pour les élections du mois de mai est fixée au 31 mars 2019. Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le 26 mai vous pourrez toujours voter par procuration.

Recensement

L'INSEE établit la Population légale de notre commune en vigueur au 1^{er} janvier 2019 à 2314 habitants. Cette année nous avons constaté 22 naissances et 11 décès. Par ailleurs nous avons procédé en Mairie à 7 mariages et 12 PACS.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 Rodez Agglobus a évolué



En 7 ans de fonctionnement, la fréquentation du réseau Agglobus a doublé. Aujourd'hui, le recueil des observations effectué auprès de la population, des usagers, des associations, des conducteurs, et des statistiques de fréquentation conduit Rodez Agglomération à proposer des évolutions afin de maintenir l'attractivité du réseau Agglobus.

Les principales évolutions

Si la ligne H, qui propose divers arrêts sur notre commune n'est pas modifiée, la ligne L « Cœur de ville », qui rejoint la Rue Antoine Palous, est maintenant une « Course sur réservation », c'est-à-dire qu'elle ne fonctionne que si une réservation a été faite. La prise en charge et la dépose se font aux horaires indiqués sur les fiches horaires, dans une fourchette de plus ou moins 15 minutes, l'horaire étant précisé au moment de la réservation.

Toute réservation doit s'effectuer au plus tard la veille du déplacement avant 17 h 00, ou le samedi 12 h 00 pour le lundi, au 0800 00 79 50, ou sur le site internet d'Agglobus.

Le service de Transport à la Demande n'est pas modifié

Vous habitez la commune du Monastère et à plus de 500 mètres d'un axe ou d'un arrêt de bus desservi par une ligne régulière, le TAD Liberté est fait pour vous ! Le TAD est un service qui fonctionne uniquement lorsqu'une réservation a été faite et celle-ci doit s'effectuer au plus tard la veille du déplacement avant 17h. **1 voyage TAD coûte 2€.**

Le véhicule vient vous chercher, soit à l'arrêt collectif le plus proche de chez vous, soit à votre domicile si celui-ci est situé à plus de 250 mètres d'un arrêt collectif. Il vous dépose ensuite à la destination de votre choix parmi les arrêts de bus suivants : Les 4 rives (au Monastère) ; Ségala (au Monastère) ; Le Mail (à Rodez/Bourran) ; Place Foch (à Rodez) ; Gare SNCF. Et vice-versa pour le voyage de retour.

Horaires

- Du lundi au samedi, deux aller/retour par jour vous sont proposés (sauf jours fériés).

- Allers : Arrivée à Rodez ou à "4 rives" ou à "Ségala" à 10h00 et à 15h00.

- Retours : Départ de Rodez ou des "4 rives" ou de "Ségala" à 12h00 et à 17h30.

Comment bénéficier de ce service ?

Pour utiliser le Transport à la Demande, il faut obligatoirement être inscrit au service. L'adhésion peut s'effectuer directement via notre site Internet www.rodezagglo.fr, par téléphone au 0800 00 79 50, ou directement à l'agence.



Règlementation concernant les nuisances dues aux bruits d'animaux

Nous sommes fréquemment interrogés en Mairie sur la réglementation en terme de nuisances sonores dues à des animaux. Il existe des textes de loi, dans le code de la santé publique, qui indiquent les règles de voisinage à respecter et précise que la possession d'animaux ne porte pas atteinte à la tranquillité ou à la santé de vos voisins par des nuisances sonores régulières. Qu'il s'agisse d'un chien ou d'un poulailler, il est donc impératif de les respecter.

En effet, le cocorico du coq, le glouglou du dindon, le cotcot des poules, le coincoin du canard... sont des bruits considérés « normaux » de voisinage à la campagne. Cependant lorsqu'ils deviennent anormaux, c'est-à-dire répétitifs, intenses, sans répit, de jour comme de nuit, la réglementation sur le bruit de voisinage et de comportement s'applique. On considérera que le chant du coq au lever et au coucher du soleil matin est normal. Cependant, s'il chante de façon incessante, nuit et jour, cela sera considéré comme un comportement anormal, donc un trouble du voisinage. Il en est de même pour l'aboïement d'un chien.

Pour information :

Article 1385 du code civil

Les propriétaires ou détenteurs d'animaux de basse-cour sont responsables si le bruit qu'ils causent devient un trouble anormal de voisinage.

Article R1334-31 du code de la santé publique.

Créé par Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 - art. 1 JORF 1^{er} septembre 2006

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Dans le cadre du Grand Débat National, un cahier d'expression populaire est ouvert, et mis à votre disposition en Mairie.

Sur vos agendas...

SALLE POLYVALENTE DU PUECH

Samedi 9 février 2019

Quine Ecole des 4 rives.

Dimanche 17 février 2019

Quine Foot Club du Monastère

Mercredi 20 février 2019

Jeux de l'Aveyron organisés par l'UNSS

Dimanche 10 mars 2019

Loto Géant « un maillot pour la vie »

Dimanche 17 mars 2019

Vide dressing organisé par l'AGAS (17/03)

ÉGLISE ST BLAISE

Dimanche 7 avril 2019 à 14 h 30

Concert au profit de l'association Rétina France organisé par la Chorale Ensemble en Harmonie du Monastère, chef de chœur M. Philippe Cuny.

Samedi 25/ mai 2019

Kermesse école des 4 rives